

LA COUVERTURE DES CARTES BANCAIRES & LES ASSURANCES VOYAGES

Il faut d'abord **distinguer deux choses au sujet de l'assurance voyage des cartes bancaires: l'assurance et l'assistance.**

Voici quelques précisions

- Pour les **garanties d'assurance** (décès, annulation, bagages, responsabilité civile), vous êtes couverts pendant **90 jours pour une carte visa ou mastercard classique**, et pendant six mois pour une carte PREMIER ou GOLD. Pour en bénéficier, vous devez avoir réglé avec votre carte bancaire au moins une partie de votre voyage.
- Pour les **garanties d'assistance** (frais médicaux, rapatriement), l'**assurance voyage visa** ou mastercard vous couvre **pendant 90 jours**. Une carte en cours de validité suffit pour en bénéficier.
- Votre conjoint, concubin, pacsé et les enfants à charge de moins de 25 ans sont couverts également.

Dans tous les cas, **regardez en détail le contrat de votre carte bancaire.**



Attention...

Une même carte (Visa ou Mastercard peut proposer des **prestations différentes** – plafonds, franchises, exclusions..) selon la banque qui l'émet. Ainsi, certaines banques font appliquer les clauses de l'assurance pour les 90 premiers jours d'un voyage. Alors que pour d'autres, ce sera pour des voyages de 90 jours maximum. La différence est importante ! En d'autres termes, si vous partez 100 jours, dans le premier cas, vous ne serez pas couverts les 10 derniers jours. Dans le deuxième cas, **vous ne serez pas du tout couvert pendant vos 100 jours de voyage !** Compliqué...

LES CARTES CLASSIQUES UNE ASSURANCE VOYAGE A OUBLIER

Une couverture très faible pour les cartes classiques.

Si vous avez une VISA ou une MASTERCARD de base, vous allez être déçu par ces chiffres.

Votre carte bancaire ne vous couvre qu'à hauteur de 12 000 euros !

Cela peut vous sembler beaucoup. Pourtant, si vous pensez aux frais médicaux élevés dans un pays comme les États-Unis où une nuit aux urgences peut atteindre ou dépasser cette somme, il n'en est rien. On est loin du plafond des assurances voyage dédiées qui peuvent atteindre 1 Million d'euros.

Une **journée d'hospitalisation peut atteindre 7 500 € en Amérique du Nord**, en Asie ou en Afrique du Sud ? Ça calme...

Pas d'autres garanties.

Ces cartes bancaires classiques n'offrent pas la responsabilité civile. Cette assurance est importante en cas de dommages matériels ou corporels à un tiers dans le cadre de votre voyage.

Imaginez ce qui suit. Vous roulez dans une voiture de location au Canada, et vous causez un grave accident impliquant un autre conducteur. Plusieurs jours d'hospitalisation pour celui-ci. Vous risquez de revenir ruiné au pays...

De même, pas de garanties annulation ou bagages.

POUR LES CARTES BANCAIRES SUPERIEURES : C'EST MIEUX !

Les plafonds sont plus élevés pour la Visa Premier et la Gold Mastercard

- **Dépenses de santé : 155 000 euros.** Mais attention, **une franchise s'applique**, ce qui limite grandement vos remboursements...
- Annulation voyage : couverture en cas de décès d'un proche, de licenciement ou de préjudice grave à votre domicile.
- Pour les bagages, vous êtes couverts à hauteur de 850 euros maximum.
- Responsabilité civile : entre 1 500 000 et 2 000 000 d'euros

Hors Europe, la possession d'une carte de base sera le plus souvent insuffisante en cas de gros pépin...Il faut le savoir.

POURQUOI PRENDRE UNE ASSURANCE VOYAGE EN PLUS

Si vous possédez une PREMIER ou une GOLD, les garanties peuvent sembler suffisantes. Mais **une assurance voyage offre en plus**

- Les plafonds de garanties sont bien plus hauts. C'est primordial en cas de voyage dans un pays « cher ».
- Vos frais de santé vous seront remboursés jusqu'à un plafond plus élevé.
- Surtout **les cartes bancaires fonctionnent avec le principe des franchises.** 11.000€ pour Visa et Mastercard avec en plus une franchise de 50€ pour l'une et 75€ pour l'autre.

Par exemple avec une franchise de 50€, si la consultation d'un médecin vous coûte 60€, vous ne serez remboursé qu'entre 0 et 10€ avec votre carte de crédit... C'est peu. Alors, imaginez le coût si vous passez une nuit aux urgences aux États-Unis **à 10 000 euros l'affaire.**

- La garantie annulation couvre un grand nombre de cas
- Idem pour la garantie bagages. Pendant votre séjour, c'est une garantie contre le vol, la perte ou la destruction.
- Vous n'êtes pas limité à 3 mois
- Responsabilité civile pleine.
- En cas de gros soucis, vous pouvez **cumuler les différentes prestations.** Celle de votre carte bancaire et celle de votre assurance voyage.

CONCLUSION SUR L'ASSURANCE VOYAGE DES CARTES BANCAIRES

- **Si vous voyagez dans l'E.E.E.** et que vous avez une carte classique, prendre en plus une assurance voyage ne me paraît vraiment pas indispensable.
- **Si vous voyagez hors de l'E.E.E.** et que vous avez une carte PREMIER ou GOLD, prendre en plus une assurance voyage est un gros plus. **C'est même une obligation** si votre destination est un pays comme les États-Unis, l'Australie, le Japon, le Canada, la Nouvelle-Zélande et certains autres pays où les frais médicaux peuvent atteindre des chiffres énormes.
- Si vous voyagez **plus de 3 mois, l'assurance voyage est obligatoire**

Et n'oubliez pas: **voyager avec deux cartes bancaires, c'est mieux !**